

Maisons-Alfort, le 4 juin 2021

Conclusions de l'évaluation
relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides ENDSEAL FAMILY
à base de penflufène et perméthrine,
de la société Lonza Cologne GmbH

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides ENDSEAL FAMILY de la société Lonza Cologne GmbH dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille ENDSEAL FAMILY à base de 0,019 % penflufène¹ et 0,091 % de perméthrine² sont des types de produit 8 destinés au traitement préventif du bois. Les produits biocides sont appliqués au pinceau par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Royaume-Uni et finalisé par l'Irlande, Etat membre de référence (EMR) suite au Brexit, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ Règlement d'exécution (UE) No 2018/1131 de la Commission du 13 août 2018 approuvant le penflufène en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8.

² Règlement d'exécution (UE) No 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille ENDSEAL FAMILY ont été évalués par le Royaume-Uni puis l'Irlande. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités irlandaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultation du comité d'experts spécialisé "substances et produits biocides", réuni le 30 janvier 2020 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits ENDSEAL FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

Il conviendra de fournir à l'EMR, dans un délai de 6 mois, les résultats de l'étude de stabilité long terme dans l'emballage commercial et la spécificité de la méthode chirale pour le dosage des isomères de la substance active dans le produit, comme mentionné en données post-autorisation dans le rapport d'évaluation du produit.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits ENDSEAL FAMILY est efficace contre les champignons destructeurs du bois (pourriture cubique), les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*) et les termites (démonstré uniquement sur *Reticulitermes spp.*) lorsqu'il est appliqué dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroïdes comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant, aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la perméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

Aucun phénomène de résistance n'a été mis en évidence à ce jour avec la substance active penflufène utilisée dans le cadre de la préservation du bois.

Néanmoins en cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Le butyl diethoxol, co-formulant contenu dans les produits de la famille ENDSEAL FAMILY, a été identifié comme substance préoccupante pour la santé humaine. Ce co-formulant préoccupant est reporté dans la composition du produit dans le RCP en annexe.

Un co-formulant serait susceptible de présenter une activité de perturbateur endocrinien (PE). Cependant les informations disponibles ne permettent pas de finaliser l'évaluation du caractère PE de ce co-formulant. Cette évaluation devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions est inférieure aux AELs⁵ du penflufen et de la perméthrine et les indices de risque considérant l'exposition cumulée à ces 2 substances actives sont inférieurs à 1 pour les utilisateurs professionnels et pour les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi des produits de la famille ENDSEAL FAMILY, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives penflufène et perméthrine ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement. Pour l'utilisation des produits de la famille ENDSEAL FAMILY appliqués au pinceau à l'intérieur (pour des bois de classes d'usage 1 et 2), en traitement préventif par des utilisateurs professionnels et non professionnels, les niveaux d'exposition environnementale sont considérés comme négligeables.

Pour l'utilisation des produits de la famille ENDSEAL FAMILY appliqués au pinceau à l'extérieur par brossage (pour les bois de classe d'usage 3), en traitement préventif, par des utilisateurs professionnels et non professionnels, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si la mesure de gestion des risques suivante est appliquée : ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

Il conviendra de fournir à l'EMR, dans un délai de 6 mois les résultats de l'étude de terrain sur le lessivage du bois traité suivant les guides NT Build 509 ou CEN/TR 16663, afin de confirmer l'acceptabilité des risques environnementaux, comme mentionné en données post-autorisation dans le rapport d'évaluation du produit.

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits ENDSEAL FAMILY est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

Données requises en post-autorisation

Il conviendra de fournir à l'EMR, dans un délai de 6 mois les données post autorisation suivantes mentionnées dans le rapport d'évaluation du produit :

- les résultats de l'étude de stabilité long terme dans l'emballage commercial ;
- la spécificité de la méthode chirale pour le dosage des isomères de la substance active dans le produit ;
- une étude de terrain sur le lessivage du bois traité suivant les guides NT Build 509 ou CEN/TR 16663, afin de confirmer l'acceptabilité des risques environnementaux.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits ENDSEAL FAMILY

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Champignons destructeurs du bois : (Pourriture cubique) Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)	500 à 550 mL de produit/m ² de surface à traiter	Utilisateurs professionnels et non professionnels Traitement préventif des extrémités coupées du bois déjà traité Application au pinceau en intérieur (classes d'usage 1 et 2) et extérieur (classe d'usage 3) Couche de finition en classe d'usage 3	Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	ENDSEAL FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	8
------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Lonza Cologne GmbH
	Adresse	Nattermannallee 1 50829 Cologne Allemagne
Numéro de demande	BC-VP037874-05	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Arch timber Protection Ltd
Adresse du fabricant	Wheldon Road HD2 1YU Castleford Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Leeds Road HD2 1YU Huddersfield Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Penflutène
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennydyplatz 1 D-56569 Koln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer AG, Alte Heerstr 41538 Dormagen Allemagne

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (pour Tagros Chemicals India Limited (Inde))
Adresse du fabricant	Odinsvej 23 DK-8722 Hedensted Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited A4/1&2 Sipcot Industrial,Complex, Pachayankuppam 607 005 Cuuddalore, Tamil Nadu Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl -cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154	1,154

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
----------------------------	---

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2-dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154	1,154

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Mélange corrosif pour les métaux Catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H290 : peut être corrosif pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : peut être corrosif pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif – Non-professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des extrémités coupées
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignon destructeur du bois: Pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Termites (démontré sur <i>Reticulitermes spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Classe d'usage 1: intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 2: intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 3: extérieur (bois résineux uniquement)
Méthode(s) d'application	Application superficielle / Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Les produits sont appliqués au pinceau (deux couches) aux extrémités coupées pour donner un taux d'application de 500 à 550 mL de produit par m ² de bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD de 1 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le produit doit être appliqué aux extrémités du bois préalablement traité, sur des surfaces coupées ou travaillées pour assurer une protection complète. L'application du produit ne doit être effectuée qu'après les travaux de ponçage de coupe ou de façonnage.
- Appliquer uniquement pour le traitement préventif des extrémités coupées exposées du bois déjà traité en:
 - o classe d'usage 1 (situation dans laquelle le produit à base de bois est à l'abri, non exposé aux intempéries et au mouillage).
 - o classe d'usage 2 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois sont à l'abri, entièrement protégés des intempéries mais où une humidité élevée peut entraîner un mouillage occasionnel mais non persistant).
 - o classe d'usage 3 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois ne sont pas recouverts et ne sont pas en contact avec le sol. Il est soit continuellement exposé aux intempéries, soit protégé des intempéries mais sujet à un mouillage fréquent).
- Appliquer une couche de finition en classe d'usage 3.
- Ne pas toucher les surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- L'application en site industriel par les utilisateurs professionnels et non-professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en site industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Protéger de la lumière
- Stocker les emballages à la verticale
- Conserver dans un endroit frais
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ENDSEAL TANALITH				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2-dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Nom commercial	ENDSEAL TANATONE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2-dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Nom commercial	ENDSEAL VACSOL				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2-dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2-dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154	1,154

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Mélange corrosif pour les métaux Catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H290 : peut être corrosif pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : peut être corrosif pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif - Professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des extrémités coupées
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignon destructeur du bois: Pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Termites (démontré sur <i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Classe d'usage 1: intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 2: intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 3: extérieur (bois résineux uniquement)
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Les produits sont appliqués au pinceau (deux couches) aux extrémités coupées pour donner un taux d'application de 500 à 550 mL de produit m ² de bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD de 5 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le produit doit être appliqué aux extrémités du bois préalablement traité, sur des surfaces coupées ou travaillées pour assurer une protection complète. L'application du produit ne doit être effectuée qu'après les travaux de ponçage de coupe ou de façonnage.
- Appliquer uniquement pour le traitement préventif des extrémités coupées exposées du bois déjà traité en:
 - o classe d'usage 1 (situation dans laquelle le produit à base de bois est à l'abri, non exposé aux intempéries et au mouillage).
 - o classe d'usage 2 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois sont à l'abri, entièrement protégés des intempéries mais où une humidité élevée peut entraîner un mouillage occasionnel mais non persistant).
 - o classe d'usage 3 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois ne sont pas recouverts et ne sont pas en contact avec le sol. Il est soit continuellement exposé aux intempéries, soit protégé des intempéries mais sujet à un mouillage fréquent).
- Appliquer une couche de finition en classe d'usage 3.
- Ne pas toucher les surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- L'application en site industriel par les utilisateurs professionnels et non-professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en site industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Protéger de la lumière
- Stocker les emballages à la verticale
- Conserver dans un endroit frais
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ENDSEAL TANALITH				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2-dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Anses – n° BC- VP037874-05
ENDSEAL FAMILY

Nom commercial	ENDSEAL TANATONE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Nom commercial	ENDSEAL VACSOL				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154